

Réf: AT/DOT/SDTO/DRT/14/2022

Bouira, le:14/11/2022.

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETP FAR ABDELMALEK**

Objet : Dernière mise en demeure (Marché N°01/2021, Lot N°01 et 02)

-Vu le Marché N°:01/2021,Lots N°01 et 02 du 04/03/2021, portant projets:

- LOT N°01: Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optique entre LAKHDARIA (CW02-CW17) et DRAMCHA.

- LOT N°02 : Réalisation d'infrastructures d'accueil, pose et raccordement des câbles à fibre optique : INTERSECTION VILLAGE OULED KARA - VILLAGE ATRACT- INTERSECTION GUERROUMA.

- Vu l'Ordre de Service N°14/DO/2021 du 21/03/2021,

- Vu l'Ordre de Service N°15/DO/2021 du 21/03/2021,

- Vu le PV de réception provisoire du 31/05/2021;

- Vu le PV de réception provisoire du 08/07/2021,

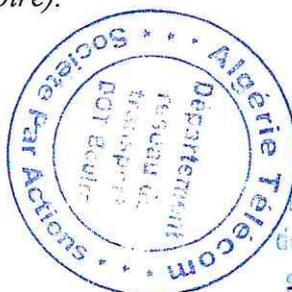
Vu le mise en demeure du 13/06/2022,

- Vu les deux réclamations de la DTP de Bouira en dates du 20/03/2022 et du 05/06/2022 .

En application de l'article N°23 du marché N°01/2021, relatif au délai de garantie d'une année après la réception provisoire des travaux.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous remets en demeure pour la dernière fois afin d'entamer les travaux de la remise à l'état initial des lieux pour les deux projets suscités.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (la mise sur la liste noire).



Algérie Télécom - SPA
Directeur Opérationnel / PI
des Télécommunications de Bouira
Signé : M. Hamza MESSARA

Le Directeur: